Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260306-2026_03_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Auguste MEROT, Florence HERAULT, Anthony BERTHELOT, Jean-Luc MAHE, Christophe BAUDOUIN, Jérôme PREVOT, Sandrine HAVEZ

ABSENTS excusés : Louri JEFFROY, Vanessa MISSUD

Secrétaire de séance : Florence HERAULT

Date de convocation : 27 février 2026

***. ***

1. Vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Après avoir examiné le CFU 2025, présenté par Monsieur le Maire.

En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour voter le Compte Financier Unique.

M. Jean-Luc MAHE, le plus âgé des membres présents, est élu président de séance

Hors de la présence du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée vote le CFU 2025, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement
Dépenses : 223 626.35 €
Recettes : 1 021 866.91 €
Excédent de clôture : **798 240.56** €

Section d'investissement
Dépenses : 263 508.40 €
Recettes : 95 894.41 €
Déficit de clôture **- 167 614.09** €

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR